



## **Rapport d'évaluation d'une demande de catégorie B, sous-catégorie 1.1**

**Numéro de la demande :** 2014-3145  
**Demande :** Modification des propriétés chimiques de la MAQT – Nouvelle source (site), même titulaire d'homologation  
**Produit :** Herbicide pour pelouses prêt à l'emploi Bioprotec Ultra  
**Numéro d'homologation :** 31317  
**Matières actives (m.a.) :** Acide citrique et acide lactique  
**Numéro de document de l'ARLA :** 2517638

### **Objet de la demande**

La présente demande vise à modifier l'adresse du site de formulation pour l'herbicide pour pelouses prêt à l'emploi Bioprotec Ultra.

### **Caractérisation et évaluation du produit**

Les données relatives à la caractérisation et à l'évaluation du produit présentées par le demandeur, y compris les données sur l'estimation de l'activité et la garantie du produit, l'analyse sur la contamination microbienne et les constituants indirects, ont été examinées et jugées comme étant acceptables pour appuyer la modification de l'adresse du site de formulation pour l'herbicide pour pelouses prêt à l'emploi Bioprotec Ultra.

### **Évaluation sanitaire, évaluation environnementale et évaluation de la valeur**

Aucune évaluation environnementale ou sanitaire ni évaluation de la valeur n'est requise pour la présente demande.

### **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a évalué les renseignements disponibles et est en mesure d'appuyer la modification de l'adresse du site de formulation pour l'herbicide pour pelouses prêt à l'emploi Bioprotec Ultra.

## Références

Aucune

ISSN : 1911-8015

**8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2015**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.